








Contrairement aux idées reçues, **les véhicules au gaz naturel-biogaz sont aussi sécuritaires que des véhicules dotés d'un autre carburant.**

-  **Résistant à la pression**
Un véhicule au gaz naturel-biogaz possède des bonbonnes en acier ou en composite qui peuvent aisément résister à la pression des 200 bars injectés dans le réservoir lors du plein. Ils sont en effet testés pour tenir jusqu'à 4 fois plus.

-  **En cas d'accident**
Les véhicules disponibles sur le marché passent différents crash tests organisés par les marques ou les laboratoires indépendants. Les bonbonnes sont équipées d'une valve de sécurité qui permet au gaz naturel d'être rapidement libéré en cas d'accident entraînant un choc. **Après un accident, il est toutefois conseillé de faire vérifier son véhicule auprès d'un garage agréé.**

-  **Contrôle des bonbonnes**
Les bonbonnes doivent être contrôlées tous les 4 ans par un garagiste agréé. Elles doivent être changées tous les 20 ans.

-  **Plus léger que l'air**
Le gaz naturel-biogaz étant, de par sa composition chimique, plus léger que l'air, **il est tout à fait possible d'utiliser les parkings souterrains.** En effet, il n'y a aucun risque d'accumulation dans l'éventualité d'une fuite (contrairement au GPL, qui est plus lourd que l'air et qui stagne au sol en cas de fuite).

-  **En cas de forte chaleur ou de grand froid**
Il n'y a pas de précaution particulière à prendre en considération en cas de forte chaleur ou de grand froid. Il se peut cependant qu'en fonction de la température extérieure, il mette plus ou moins de temps avant de passer en mode gaz naturel. En effet, le moteur doit tout d'abord monter en température avant de commuter sur le gaz.